

Inscriptions

Sections européennes : anglais / espagnol

Les élèves de classes de 3^{ème} intéressés par la section Européenne anglais et/ou espagnol ont postulé au sein de leur collège d'origine. Les candidatures ont été examinées par les membres d'une commission réunie au sein du collège d'origine. Après étude des dossiers, cette commission nous a communiqué une liste nominative des élèves retenus par ordre de mérite. Le nombre de places étant limité, l'admission au sein de notre établissement sera fonction du rang de classement communiqué par le collège d'origine.

Admission à l'internat

Les places à l'internat étant limitées, la décision d'admission est prise par le Chef d'établissement, en fonction notamment du temps de trajet entre le domicile et le lycée ou en cas de situation familiale particulière : travail de nuit de parent isolé par exemple.

Les demandes d'admission à l'internat seront donc déposées au moment de l'inscription. Une réponse écrite, sur la fiche internat, sera envoyée aux familles au plus tard le **12 juillet 2024**.

Calendrier des inscriptions

Nous vous invitons à vous présenter au lycée Victor Duruy afin de procéder à l'inscription de votre enfant selon la date correspondant à votre collège actuel :

Judi 27 juin 2024

de **8** à **12** heures

et de **13h30** à **19 heures**

Collège Cel le Gaucher - Mont-de-Marsan

Collège privé Jean Cassaigne - Mont-de-Marsan

Collège Henri Scognamiglio - Morcenx

Collège Georges Sand – Roquefort

Collège Henri Emmanuelli - Labrit

Vendredi 28 juin 2024

de **7** à **12** heures

et de **13h30** à **17h30**

Collège Jean Rostand - Mont-de-Marsan

Collège Jean Rostand - Tartas

Collège privé St Joseph - Tartas

Collège Pierre Blanquie - Villeneuve-de-Marsan

lundi 1^{er} juillet 2024

de **8** à **17h30**

(**journée continue**)

Collège Victor Duruy - Mont-de-Marsan

Autres collèges hors secteur

*S'il vous est vraiment impossible de vous présenter au jour proposé,
veuillez prendre rendez-vous au 05.58.05.79.79.*

Constitution du dossier

Afin de faciliter le travail de chacun, veuillez à vous présenter avec le dossier complet.

- Exeat ou certificat de radiation (à demander impérativement à l'établissement d'origine)
- fiche de renseignements "Siècle" (dossier cartonné)

*la "fiche de renseignements" est indispensable à l'établissement pour gérer la scolarité de votre enfant (inscription, affectation, inscription aux examens, etc...) et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence : c'est pourquoi il est important de compléter cette fiche avec soin et plus particulièrement les adresses e-mail (responsables et enfant) ;
en effet, durant l'année scolaire nous serons amenés à communiquer avec les familles par mail via l'application Pronote et nous avons donc besoin de l'adresse e-mail des 2 parents ;
en ce qui concerne votre enfant, merci de nous communiquer son numéro de téléphone portable ainsi que son adresse e-mail (indispensable pour la connexion au réseau de l'établissement)*

- fiche d'inscription, fiche d'urgence et fiche vie scolaire / attestation de droit à l'image / charte du comportement à adopter pendant les devoirs
- RIB
- copie de la pièce d'identité de l'élève
- copie du livret de famille (parents et enfants)
- copie du jugement pour les parents séparés (page qui mentionne la résidence de l'élève ou de la garde alternée)
- une photo à coller sur la fiche de renseignements "Siècle" (dossier cartonné)
- attestation d'assurance scolaire/responsabilité civile
- Dons volontaires et adhésions:
 - MDL : cotisation volontaire annuelle de **12 €** par famille à remettre le jour de l'inscription (chèque à établir à l'ordre de la Maison des Lycéens)
 - don solidaire de **5 €** par famille pour l'Association Sportive à remettre le jour de l'inscription (chèque à établir à l'ordre de l'Association "Les Boutons d'Or")
 - adhésion annuelle à l'Association Sportive, la cotisation est fixée à **20 €** par élève (chèque à établir à l'ordre de l'Association "Les Boutons d'Or") ; inscription auprès des professeurs d'EPS en début d'année

Hébergement : externat, demi-pension, internat

→ L'inscription à un régime d'hébergement : externe, demi-pensionnaire, interne, est annuelle. Le coût de l'hébergement est **forfaitaire et exigible en début de trimestre**. Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.

→ Changement de régime

La qualité de demi-pensionnaire ou d'interne constitue un engagement annuel, pris à la rentrée scolaire. Les changements de catégories (externe, demi-pensionnaire 4 jours ou 5 jours, interne) doivent être exceptionnels et motivés, et sollicités par écrit auprès du Chef d'établissement 10 jours avant le début du trimestre à venir, soit : mi-décembre pour le 2^e trimestre et mi-mars pour le 3^e trimestre.

→ Contrôle de l'accès à la restauration

Les élèves sont invités en début d'année scolaire à télécharger l'application MyturboSelf (application de gestion de la restauration scolaire) sur leur téléphone portable puis à créer un compte. Ils obtiendront un QR Code qui leur permettra d'accéder au restaurant scolaire.

Une carte sera remise aux élèves ne souhaitant pas utiliser leur téléphone portable pour accéder au restaurant scolaire. Cette carte, propre à chaque élève, le suivra toute sa scolarité dans l'établissement (toute perte ou dégradation nécessite l'achat d'une nouvelle carte au tarif fixé par le Conseil d'administration).